



Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC - série A

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série A du Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs CIBC inc. au 1-888-888-3863 ou à l'adresse info@gestiondactifscibc.com, ou visitez le www.cibc.com/fondsmutuels.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le 17 septembre 2020, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié des modifications réglementaires qui entreront en vigueur le 1^{er} juin 2022 et qui visent à interdire le paiement de commissions de suivi à des courtiers exécutants, ce qui comprend les courtiers à escompte et les autres courtiers qui n'évaluent pas la convenance, dans le cadre de l'achat et de la détention continue de parts de série A du fonds par un investisseur dans un compte sans conseils. Par conséquent, à compter du 1^{er} juin 2022, les parts de série A ne seront plus offertes aux investisseurs qui détiennent ces parts dans un compte auprès d'un courtier exécutant. Au plus tard à cette date, le gestionnaire du fonds ou votre courtier peut convertir vos parts de série A en parts de série F du même fonds si vous détenez des parts de série A dans un compte auprès d'un courtier exécutant.

Bref aperçu

Code(s) du fonds :			Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Frais à l'acquisition	ATL5030 (\$ CA)	ATL5051 (\$ US)	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Date de début de la série :	6 mai 2022		Distributions :	Revenu net, chaque trimestre (en mars, juin, septembre et décembre) Gains en capital nets réalisés, chaque année, en décembre
Valeur totale du fonds au 31 mars 2022 :	Sans objet; il s'agit d'un nouveau fonds		Placement minimal :	500 \$ à l'achat initial, 50 \$ par la suite
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	Sans objet; il s'agit d'une nouvelle série			

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de pays dont les marchés sont émergents libellés en monnaie locale.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2022. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 31 mars 2022)

Cette information n'est pas disponible puisque ce fonds est nouveau.

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 31 mars 2022)

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs CIBC inc. a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible à moyen**.

Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation donnée par Gestion d'actifs CIBC inc. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* sous *Information propre à chaque organisme de placement collectif décrit dans le présent document* du prospectus simplifié du fonds. Pour en savoir davantage sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur les rendements du fonds, se reporter à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?* du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série A du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

RENDEMENTS ANNUELS

Cette section vous indique le rendement des parts de série A au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de série A du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

RENDEMENT MOYEN

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans les parts de série A du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?**Aux investisseurs qui :**

- souhaitent obtenir une exposition aux titres de créance et aux devises des marchés émergents; et
- recherchent un placement à moyen terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Des frais d'acquisition initiaux s'appliquent lorsque vous achetez des parts du fonds.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux Option avec frais à l'acquisition	de 0,0 % à 5,0 % du montant que vous achetez	de 0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ que vous achetez	<ul style="list-style-type: none"> • Vous et votre représentant décidez du taux. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant que vous achetez. Ils sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'administration fixes, des frais d'exploitation non compris dans les frais d'administration fixes (frais du fonds) et des frais d'opération. Les frais de gestion annuels de la série A correspondent à 1,25 % et les frais d'administration fixes correspondent à 0,10 % de la valeur de la série. Puisque cette série est nouvelle, les frais du fonds et les frais d'opération ne sont pas encore connus.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est une commission continue. Vous la payez tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que vous fournissent votre représentant et la société pour laquelle il travaille.

Gestion d'actifs CIBC inc. verse la commission de suivi à la société pour laquelle travaille votre représentant. Elle est prélevée des frais de gestion du fonds et est fondée sur la valeur de votre placement.

À l'égard des parts de série A, une commission de suivi de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuel (de 0,00 \$ à 5,00 \$ annuellement sur chaque tranche de 1 000 \$ investie) est prélevée sur les frais de gestion.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous échangez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au fonds.
Frais d'échange	Si vous vendez des parts du fonds pour acheter des parts d'un autre fonds géré par nous ou un membre de notre groupe, vous pourriez payer des frais d'échange allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.
Frais de conversion	Si vous convertissez des parts du fonds en parts d'une autre série du même fonds, vous pourriez devoir payer des frais de conversion pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts que vous avez converties. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs CIBC inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu de fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs CIBC inc.
81 Bay Street, 20th Floor
CIBC Square
Toronto (Ontario) M5J 0E7

info@gestiondactifscibc.com
1-888-888-3863
www.cibc.com/fondsmutuels

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.